

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Paris	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 JUIN

Saint Thomas avait raison

La séance du 23 juin à la Chambre des députés mérite que l'on insiste sur les enseignements qu'elle a donnés au pays.

Il est incontestable et incontesté que des scènes de violences ont eu lieu dans une commune du département de la Haute-Marne à l'occasion de la prise de possession d'une école laïcisée.

Toutes les goguenardises de M. Constans, dignes à peine d'un pompier de Barcelone, n'empêchent pas de reconnaître que l'enquête dont il a apporté les résultats à la tribune n'a été faite que par les agents eux-mêmes contre lesquels elle eut dû être dirigée.

C'est le préfet et le sous-préfet qui proclament eux-mêmes leur innocence ! Ce sont eux qui se moquent des femmes inoffensives que le plat ou le tranchant du sabre de leurs gendarmes ont atteintes !

Il faut convenir que nous sommes une démocratie bien patiente ! Plus on tape sur elle, plus elle est contente !

Notre situation n'est pas brillante à l'étranger ; on comprend par quel scrupule de délicatesse nous nous abstenons d'insister sur ce pénible sujet ; il nous répugne d'écrire les noms de Zanzibar et de Terre-Neuve, mais enfin, quand nous voyons ces abominables collecteurs d'humiliations au dehors être si féroces et si insolents chez nous, il est difficile de contenir sa plume.

Où en sont nos finances ? Où en sont nos relations diplomatiques ? Est-ce avec des ordres du jour mendicés à MM. Clémenceau et Lockroy, que vous vous imaginez avoir le droit de nous humilier dans quatre parties du monde et de nous tyranniser à domicile ?

Saint Thomas eut été un grand politique dans la Chambre actuelle. Il ne voulait croire qu'après avoir vu et touché. Il y en avait de plus crédules que lui. Les écailles ont dû leur tomber des yeux lundi dernier.

Nous voilà loin des truffes conciliantes de l'aimable Périgord, nous sommes revenus au fameux saucisson de Lyon, que la maison qui n'est pas au coin du quai ne rend pas quand il a cessé de plaire.

Nous rentrons dans la réalité des choses. Nous sommes dans une République qui a pour chefs M. de Freycinet, l'instrument mielleux de toutes les violences radicales depuis dix ans, et M. Constans, dont le passé est tel que des républicains qui sont ministres aujourd'hui avec lui se vantaient devant nous, devant nous-mêmes — de ne pas le saluer.

Eh bien ! quels que soient ces hommes-là, quelle que soit la sévérité des jugements qu'ils méritent, ce n'est pas leurs personnes qu'il faut rendre responsables, c'est le principe même du régime.

Mettez à leur place des hommes honnêtes, des républicains qui essaient d'être modérés. Ils le tenteront peut-être, il n'y aboutiront pas. Ils seront renversés à la fin de leur première

semaine, ou bien ils se résigneront à faire comme les autres, à devenir les bourreaux de la première et de la plus respectable des libertés, de la liberté de conscience.

C'est dans le sang de la République, c'est inné, la tradition des grands ancêtres semble l'y obliger ; dans ces loges-là on baptise encore les adeptes avec le sang des victimes de l'Abbaye.

République, cela ne veut pas encore dire en France gouvernement, ça signifie Révolution et persécution.

De temps en temps ils mettent de la guimauve dans le verre de sang qu'ils offrent à Mademoiselle de Sombreuil. Après dîner ils invitent les naifs à se confier à leur modération. Le lendemain matin ils envahissent une propriété communale et disent aux gendarmes : « Chargez ! »

Pauvres gendarmes ! infortunés soldats ! il ne leur est pas permis de dresser un procès-verbal à un délinquant républicain, et on les oblige à mettre le sabre au clair contre des femmes et des enfants, au commandement d'un goujat scolaire !

Ah ! mes camarades les électeurs de septembre 1889, les contribuables de 1890, ne vous plaignez pas trop fort, vous l'avez voulu et bien voulu ! Vous étiez avertis, et il dépendait de vous de rendre stérile la pression officielle. Vous a-t-on assez prêté alors ce que vous auriez à supporter si vous n'aviez pas ce joug à la fois ruineux et déshonorant !

Voyez ou vous en êtes ; vous allez payer rançon à Rouvier, vous supporterez les fantaisies les plus césariennes de Constans, et par dessus le marché Freycinet se moquera de vous, applaudi par Clémenceau.

Ce qu'il y a encore de pis, c'est que si ces gens, sur lesquels vous n'avez plus rien à apprendre, disparaissaient, vous n'auriez rien de mieux à attendre de leurs successeurs.

La force de la logique et le principe même du régime assureraient la perpétuité de la persécution et la certitude de la ruine finale.

Il n'y a à espérer ni la sagesse dans le gouvernement, ni l'économie dans les budgets, ni l'autorité dans les négociations, tant qu'une autorité stable et permanente n'aura pas assuré la direction et la responsabilité des affaires.

Si vous voulez à tout prix être et demeurer en République, résignez vous, ne lui demandez plus rien, acceptez-la telle qu'elle est, si fatale à vos intérêts, si brutale à vos libertés qu'elle ait fantaisie de se montrer, mais n'espérez pas de la corriger ou même de l'appriivoiser : c'est de nature qu'elle mord et qu'elle tue.

JEAN-LOUIS.

Le suffrage universel

Sous le nom de *referendum*, M. de Mackau demandait, à la Chambre, que les électeurs des communes pussent être consultés sur les affaires municipales.

Y pensez-vous, a répondu le rapporteur Guillemet :

« Ce sont des ÉLECTEURS SANS INTELLIGENCE. »

» Est-il possible que ces questions soient tranchées sans débat par les masses, composées ordinairement d'hommes PEU INSTRUITS ? (Exclamations ironiques à droite.)

» Quel est le campagnard qui, sachant que le maire verra son vote, OSERA VOTER contre le projet émanant de ce maire lui-même ?

» M. Porteu. — Vous avez une haute idée des électeurs. »

Voilà donc des gens qui ne sont pas capables de voter librement et intelligemment sur une question de construction de halle, de marché, d'église, de percement de rue, et qui disposent du sort de la patrie, qui tranchent les questions de vie nationale !

Quelle autorité auront désormais les républicains pour parler des décisions de ce peuple souverain, qu'ils déshabillent d'une main si brutale ! Ils condamnent eux-mêmes le principe de la souveraineté populaire sur lequel repose leur République.

UNE NIAISERIE

Le centre gauche a pensé que le moment était venu de faire quelque chose. Il a déposé une proposition tendant de permettre au gouvernement de surseoir sur la demande des conseils municipaux aux laïcisations d'écoles de filles. C'est la reproduction de l'amendement que M. Barbey déposa lors de la discussion de la loi de 1886 et qui fut d'ailleurs repoussé.

Pourquoi les écoles de filles seulement et non les écoles de garçons ? On ne voit pas bien la raison d'un traitement différent.

Reste la question de consultation du conseil municipal, mais est-ce qu'actuellement le gouvernement n'a pas le droit de surseoir à l'exécution de la loi ? A quoi sert-il de lui conférer le droit de se conformer à l'avis du conseil municipal ?

Ce qui vient de se passer à Vicq ne prouve-t-il pas que le gouvernement ne tient aucun compte de cet avis lorsqu'il lui plaît de passer outre.

On ne donne pas même au conseil municipal un droit de vote. On leur permet seulement d'émettre un vœu auquel le gouvernement reste libre de n'avoir aucun égard.

A quoi bon, dès lors, une loi nouvelle ? L'initiative du centre gauche, et cette circonstance, est-elle autre chose qu'une pure et simple niaiserie ?

LA CAMPAGNE RADICALE

L'irritation du parti radical, dans la Chambre, se manifeste aujourd'hui ouvertement. Dans le Salon de la Paix, un des chefs les plus en vue n'a pas craint de dire en parlant de M. de Freycinet : « Quand donc serons-nous débarassés de ce... Monsieur ». — Nous vous faisons grâce de l'épithète qui pourrait constituer un délit de diffamation. Pour l'instant c'est M. Rouvier qui est considéré par les radicaux comme la bête noire du cabinet.

On trouve que le retard apporté à la discussion du budget empêchera d'engager la lutte

sur le terrain budgétaire, avant les vacances. Or les radicaux voudraient en finir au plus tôt. L'affaire du Crédit Foncier ne prêterait-elle pas le flanc à une attaque ? Ne serait-il pas possible d'atteindre le cabinet lui-même ? Telle était la question qui se posait ouvertement dans les couloirs. Il paraîtrait que M. Christophle trouverait étranges les lenteurs du ministre des finances et le bruit a couru que M. Gévelot, collègue de M. Christophle dans l'Orne, avait l'intention de provoquer, par une interpellation, des explications publiques à la tribune. Les amis du ministre des finances auraient menacé de demander le renvoi à un mois afin d'entermer l'interpellation et on aurait glissé le mot de révocation du gouverneur du Crédit Foncier. Tous ces potins parlementaires nous font beaucoup rêver !... Il faut que M. Christophle soit bien armé pour braver le ministre des finances ?... C'est la pensée qui vient à chacun.

L'INCENDIE DE FORT-DE-FRANCE

M. Etienne a reçu, hier matin, des détails sur l'incendie de Fort-de-France. Le feu a pris accidentellement dans une cave. Le vent a paralysé les efforts (tentés pour l'arrêter).

Toutefois, l'incendie a pu être maîtrisé, dans la nuit. 9 rues sont complètement brûlées, ainsi que l'usine Simon, les hospices, le bureau des postes et télégraphes, la cathédrale, la Direction des douanes et contributions, la bibliothèque Schœlcher. Au total, 1,600 maisons sont détruites. Les mesures nécessaires ont été prises pour assurer l'abri et la nourriture de la population. Les secours arrivent de toutes parts.

LE PARLEMENT ALLEMAND

Les armements militaires.

On écrit de Berlin, 25 juin : L'événement du jour dans la discussion du projet de loi concernant l'effectif de présence en temps de paix est le discours de M. Bebel.

Le général de Caprivi, chancelier de l'empire, déclare qu'il a l'intention d'augmenter aussi à l'avenir le nombre des congés temporaires.

M. Bebel dit que c'est l'annexion de l'Alsace-Lorraine qui a amené les armements actuels des Etats européens.

Le député socialiste combat ensuite les projets militaires du gouvernement.

« Si l'on veut à dit M. Bebel, astreindre au service militaire tous les hommes valides, il faudra fixer la durée du service à un an. On enseigne aux soldats beaucoup de choses qui n'ont rien à faire avec l'éducation militaire proprement dite, comme par exemple le pas de revue. »

» Le grand nombre de suicides dans l'armée démontre que les soldats sont loin de considérer le service militaire comme un bienfait. »

Après avoir blâmé le luxe des uniformes dans l'armée allemande, M. Bebel déclare repousser le projet de loi.

Le général Verdy du Vernois a répondu à M. Bebel.

« M. Rebel, a-t-il dit, a des rapports avec la masse des mécontents, mais il n'en a point avec l'armée. Les députés socialistes se sont toujours appliqués à amplifier l'importance de cas isolés et à tirer profit de toutes les petites injustices commises. Le nombre des suicides dans l'armée a diminué considérablement depuis treize ans.

» Quant à l'Alsace-Lorraine, elle redeviendrait promptement une base d'opérations offensives pour la France. La France, d'ailleurs, ne cesserait d'augmenter ses armements, même si on lui rendait les provinces perdues.

» L'armée française compte de 300,000 à 400,000 hommes de plus que l'Allemagne. Il est indispensable d'y remédier. Le projet est une conséquence de la loi sur le recrutement en France, qui procède d'une manière vigoureuse, tandis que la loi allemande poursuit une voie anormale. »

Nous n'avons qu'une observation à faire sur ce dernier discours. C'est qu'il est remarquable que le général Verdy du Vernois ne traite plus la question alsacienne au point de vue de la grande patrie allemande, mais simplement sous le rapport statistique et militaire. C'est un progrès.

Assassinat du Président de San Salvador

Une dépêche de San-Salvador annonce que le général Menendez, président de la République, est mort subitement, avant-hier soir, à la fin d'un banquet offert à l'occasion du cinquième anniversaire de son arrivée au pouvoir et de la défaite de la faction Zaldivar.

La mort du président Menendez a occasionné une panique au cours de laquelle le général Marcia et quelques autres officiers ont été tués à la caserne.

Le général Carlos Czéla, commandant en chef des troupes, a pris la direction des affaires; la tranquillité est rétablie.

Le journal *Le Post* dit tenir d'un personnage ordinaire de l'Amérique centrale et résidant à New-York, où il est bien connu, que le président Menendez a été empoisonné pendant le banquet, car il avait beaucoup d'ennemis.

New-York, 23 juin.

M. Izeta est nommé Président provisoire de la République de San-Salvador, et M. Delgado, ministre des affaires étrangères.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 juin 1890.

Marché peu actif : 3 0/0, 91.82; 4 1/2 0/0, 106.35.

On apprend que M. Rouvier donnera samedi à ses collègues du ministère lecture de son rapport sur l'enquête des inspecteurs. Cette enquête est très favorable au Crédit Foncier qui maintient sa fermeté à 1,237 au comptant.

La Banque de Paris à 835, la Banque d'Escompte à 525, le Crédit Lyonnais à 745 montrent beaucoup d'activité. La Société Générale à 480 et les Dépôts et Comptes courants à 600 sont recherchés comme valeur de tout repos.

La Banque Nationale du Brésil est demandée de 595 à 600.

Les porteurs de la 1^{re} série des obligations des Chemins de fer Andalous s'empressent de réaliser pour souscrire à celles de 2^e série dont l'émission a lieu le 30 courant. L'obligation ancienne a déjà baissé d'une dizaine de francs et la nouvelle commence à faire prime, conséquence naturelle de l'excellence du titre.

On télégraphie de Grèce que la Nouvelle Société Hellénique du Canal de Corinthe a commencé ses travaux. Garanties comme elles le sont par les premières banques de la Grèce et par le trafic considérable dont le canal est assuré, les obligations que l'on émet le 5 juillet au prix de 470 fr. constituent un excellent placement.

Les Etablissements A. Gougon (tapis et ameublements) 20, faubourg Saint-Antoine, à Paris, émettent 6,666 obligations à 350 fr. pour accroître l'outillage de leurs fabriques et faire face aux demandes de plus en plus nombreuses qu'ils reçoivent. Elles rapportent 20 fr. par an et sont remboursables à 400 fr.

L'émission des Télégraphes sous-marins est close. C'est un nouveau succès à l'actif des maisons de crédit qui l'ont patronnée.

En Banque, Le Gold Trust est à 70 fr. Les Pierreries de Ceylan à 50; l'Aurifère Argentine à 28.

L'obligation des Chemins Economiques est ferme à 408.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

NOS SÉNATEURS

Séance du 24 juin. — MM. d'Andigné, Blavier et Le Guay ont voté le crédit de 50,000 francs affecté au conseil supérieur de commerce; il ont voté pour le crédit de 200,000 fr. destiné à secourir les victimes de l'incendie de Fort-de-France.

NOS DÉPUTÉS

Séance du 24 juin. — MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, général Lacrosette, de Maillé, de Soland, de Terves ont voté pour le crédit de 200,000 francs de secours aux victimes de l'incendie de Fort-de-France.

LES SAINT-CYRIENS A SAUMUR

M. Müller, député d'Indre-et-Loire, ayant demandé au ministre de la guerre, s'il était exact, suivant une note publiée par plusieurs journaux, que les élèves de la section de cavalerie de Saint-Cyr promus sous-lieutenants le 1^{er} octobre prochain, iraient directement servir dans les régiments et ne seraient envoyés à Saumur qu'après une année de garnison, a reçu une lettre de M. le général Kermartin, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre.

Nous y lisons le passage suivant :

— J'ai pensé que « Monsieur le blessé » voudrait aussi se reconforter un peu... et voici une bouteille de vin d'Espagne avec quelques biscuits.

— Merci... Mais, dites-moi, Monsieur Julien, n'avez-vous pas un autre malade dans la maison ?

— Non, excepté M. Léon, qui dort bien tranquillement sous la garde de sa tante... Pourquoi me demandez-vous cela ?

— C'est que tout à l'heure nous avons entendu des choses baroques... et puis des plaintes, des gémissements...

La figure de Julien se rembrunit.

— Ne faites pas attention, répliqua-t-il un peu sèchement : il s'agit d'une personne qui a souvent des idées... drôles... et qui s'imagine... Mais ne vous occupez pas d'elle ; bonsoir.

— Et il sortit précipitamment avec les servantes, comme s'il craignait de nouvelles questions.

Robillard décida son maître à prendre un verre de vin et un biscuit, car le blessé, à la suite de ses fatigues et de ses souffrances, était d'une faiblesse extrême ; puis il se mit à table, et une justice à lui rendre, c'est que ni la lassitude, ni le malaise, ni la bizarrerie de la si-

« Aux termes d'une décision ministérielle, en date du 22 mars dernier, les élèves de ladite École, reconnus aptes au service de cette arme, seront admis dans la section de cavalerie six mois après leur arrivée à Saint-Cyr; ils seront affectés directement à des corps de troupe comme sous-lieutenants à l'expiration de leur deuxième année d'études.

» Ces jeunes officiers ne seront envoyés à l'École d'application de Saumur qu'après un séjour d'une certaine durée dans les régiments.

» Ces diverses dispositions ont été notifiées à Saint-Cyr dès leur adoption; il n'y aura donc surprise pour personne. J'ajouterai que la décision du 22 mars précitée n'est pas applicable aux élèves de la section de cavalerie sortant cette année de l'École spéciale militaire, lesquels seront encore envoyés à Saumur, au mois d'octobre, comme ceux des divisions précédentes. »

LE 14 JUILLET A SAUMUR

Programme

Dimanche 13 juillet, à 9 heures du soir, grande retraite aux flambeaux.

Lundi 14 juillet, à 8 heures du matin, salve de 21 coups de canon. — Même heure, distribution extraordinaire aux indigents.

A 9 heures, place du Chardonnet, revue de l'École passée par le général commandant.

A midi, salve de 21 coups de canon.

A 4 heures, place Saint-Pierre, exercices de gymnastique par l'Union Saumuroise.

A 2 heures, grandes régates sur la Loire par la Société nautique de Saumur, avec le concours de diverses sociétés étrangères.

A 8 heures, salve de 21 coups de canon. — Même heure, représentation gratuite au théâtre.

A 9 heures 1/2, feu d'artifice tiré quai de Limoges.

On télégraphie de Lima que le Conseil municipal de Lima, en apprenant la mort de l'amiral Bergasse Dupetit-Thouars, a décidé d'exprimer à sa veuve son profond regret pour la mort de son illustre époux, à qui cette ville gardera une éternelle gratitude.

ANGERS. — Accident. — Avant-hier soir, le sieur Poirier, commissionnaire à la salle de ventes, rue Lenepveu, se trouvait à une vente, rue Tournemine, lorsque montant de la cave avec des bouteilles, il fit un faux pas et tomba dans l'escalier.

Les bouteilles se brisèrent et les éclats lui coupèrent une artère et trois veines du bras droit.

MM. les docteurs Mullois et Douet lui prodiguèrent les premiers soins et le firent transporter à l'hôpital.

L'affaire de la rue Victor-Hugo. — Une rixe sanglante a eu lieu mardi, vers les neuf heures du soir, rue Victor-Hugo.

Le sieur X... a été blessé grièvement par un nommé Lemoine, marchand de chevaux.

La victime, transportée d'abord au bureau de police, a été conduite à l'hôpital. Arrivé boulevard Ayrault, cet homme qui avait perdu beaucoup de sang s'est évanoui et l'on crut qu'il allait mourir.

M. Rousseau, pharmacien, lui prodigua des soins intelligents qui le rappelèrent à la vie, et l'on put continuer son transport à l'hospice où il est maintenant hors de danger.

UNE NOCE EMPOISONNÉE

On lit dans la *Bretagne*, de Brest :

« A la suite d'un repas de noce, une trentaine de personnes se sont trouvées très malades, à Plonéis.

» Le médecin appelé à les soigner a constaté les symptômes d'un empoisonnement semblable à ceux que l'on remarque en cas d'intoxication par l'arsenic. Les malades avaient tous mangé une charcuterie grossière, vendue communément sous le nom de fromage d'Italie. Une enquête a été ouverte par le parquet. »

LE CHOLÉRA EN BRETAGNE

M. Monod, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques, vient de prescrire aux autorités médicales de Lorient de procéder à une enquête sur les cas de choléra signalés en Bretagne par un journal parisien.

NOTES MILITAIRES

La section de cavalerie de Saint-Cyr. — La lance. — Un épisode de la campagne de 1870.

Un journal généralement bien informé, l'*Echo de Paris*, a annoncé que dorénavant les sous-lieutenants, provenant de la section de cavalerie de Saint-Cyr, seront à leur sortie de l'École immédiatement versés dans des régiments de cavalerie.

On sait qu'à leur sortie de Saint-Cyr, les sous-lieutenants de cavalerie sont envoyés à Saumur, où, pendant une année, ils perfectionnent leur instruction militaire et équestre, tandis que leurs camarades de l'infanterie sont affectés directement à des régiments.

Or, avec la rage d'économies et de fausse égalité qui sévit en ce moment, on s'est demandé si la troisième année d'études à Saumur avait une grande utilité; il a même été question des dettes que les jeunes officiers élèves étaient entraînés à faire à Saumur, ce qui n'est pas précisément une sérieuse raison militaire à invoquer. Bref, dorénavant, cavaliers et fantassins seront traités sur le même pied d'égalité et rejoindront les régiments auxquels ils seront directement affectés, à la sortie de Saint-Cyr.

Il est, certes, fâcheux de ne pas continuer à

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Et Julien s'empessa de sortir de nouveau. Pendant son absence, des gémissements étouffés, mais distincts, partirent de l'autre extrémité de la maison.

— Qu'est ceci ? demanda Robillard à son maître ; entendez-vous, Monsieur ?

— Parfaitement ; c'est peut-être encore la personne qui tout à l'heure se plaignait de mourir de faim.

— Hum ! dans ce cas, nous devons craindre que la chère ici ne soit maigre... *male suada fames!*

Julien, qui paraissait jouir d'une certaine supériorité sur les autres domestiques, rentra suivi de deux servantes. Elles portaient sur des plateaux tout ce qui pouvait constituer un souper aussi abondant que délicat. Julien lui-même était chargé de deux ou trois bouteilles d'aspect vénérable et, pendant que les servantes disposaient les provisions sur la table, il reprit :

tuation ne fit tort à son appétit.

Barbe-Blonde n'attendit pas qu'il eût fini de souper ; après lui avoir encore recommandé la discrétion et la prudence, il s'endormit d'un sommeil agité.

Bientôt Robillard jugea, de son côté, qu'il n'avait rien de mieux à faire que d'imiter son maître. Un silence complet régnait maintenant dans la maison ; on pouvait croire que tous ses habitants reposaient déjà. Il éteignit les bougies et n'en conserva qu'une qui devait brûler toute la nuit. Du reste, il n'avait pas l'intention de se coucher dans le lit vacant, et il comptait occuper un fauteuil au chevet du malade, afin d'être sur pied à la moindre alerte.

Ces dispositions prises, il ouvrit la fenêtre pour respirer un peu d'air frais. L'obscurité était profonde, à peine les montagnes voisines dessinaient-elles leur silhouette anguleuse sur le ciel étoilé. Robillard ne pouvait voir s'il y avait dans la maison d'autres fenêtres éclairées que la sienne ; mais il distingua, à travers le feuillage, à quelque distance, une lumière vive et blanche, semblable à celle que donne une lampe carcel, munie de son abat-jour. Il ignorait à quelle habitation, au milieu d'une campagne solitaire, appartenait cette lumière aris-

tochratique, mais il lui sembla voir une personne travaillant à sa clarté. Il ne donna pas grande attention à ces détails. Après avoir examiné un moment avec distraction cette personne penchée au-dessous de la lampe, il referma la fenêtre, s'enveloppa d'une couverture et s'installa dans le fauteuil. Quelques minutes plus tard il ronflait avec entrain.

Il ne tarda pas à être éveillé par un bruit singulier ; on eût dit de ces plaintes et de ces gémissements qu'il avait entendus déjà ; cette fois, ils s'élevaient tout près de lui et se produisaient à la porte même de sa chambre.

Robillard crut que son maître appelait et, se dégageant aussitôt de sa couverture, se leva précipitamment ; il reconnut aussitôt son erreur. Barbe-Blonde, dont le sommeil semblait être devenu assez paisible, s'éveillait de son côté, et ne se montrait pas moins étonné que lui.

Les gémissements se renouvelèrent ; puis, on tracasça extérieurement la porte, qui n'était fermée qu'au pêne et qui finit par s'ouvrir. Une espèce de fantôme parut sur le seuil. Il hésita quelques secondes, entra et referma la porte derrière lui. Alors il s'avança, d'un pas lourd et comme chancelant.

envoyer à Saumur les jeunes officiers de cavalerie qui trouvaient là l'occasion unique de monter des chevaux de toute nature sur les terrains les plus variés et de devenir, sinon tous des cavaliers accomplis, du moins des cavaliers hardis et solides.

Néanmoins, avec le service à court terme, avec la nécessité d'aller vite, d'utiliser rapidement l'officier sorti de Saint-Cyr — et, étant donné surtout que la qualité est un facteur qu'on semble de moins en moins rechercher dans les armées modernes — nous comprenons, jusqu'à un certain point, la suppression de la 3^e année d'études imposée jusqu'ici au sous-lieutenant de cavalerie.

Mais ce qui nous paraît absolument étrange, c'est ce complément de la mesure adoptée : « Après une année de régiment, les sous-lieutenants de cavalerie iront à Saumur suivre, pendant un an, un cours d'instruction » Alors ce n'est plus trois années, mais quatre qui seront nécessaires pour former un officier de cavalerie ; car l'unique année passée au régiment, à cheval entre deux Ecoles, ne saurait être bien efficace pour l'instruction d'un jeune sous-lieutenant. Ne serait-il pas préférable : ou de supprimer complètement le cours des officiers-élèves, ou de maintenir le système actuel au lieu d'adopter une demi mesure assez inexplicable ?

Il faut espérer que ces dispositions auront le sort de presque toutes celles qui, depuis quelques années, ont intéressé la cavalerie : elles seront promptement modifiées. Un travail curieux consisterait à rechercher toutes les mesures prises pour la cavalerie qui ont été rapportées peu après leur adoption ; c'est aujourd'hui la lance qui a cessé de plaire, après avoir été tant prônée ! En effet, si nous en croyons l'*Echo de Paris*, l'ordre aurait été donné de verser les lances au dépôt, en cas de mobilisation. Toutefois, ajoute-t-on, à titre transitoire, l'instruction avec la lance continuera à être donnée aux dragons des divisions indépendantes.

On croit rêver : Apprendre aux dragons à se servir de la lance, mais spécifier qu'en cas de guerre on s'occupera de la laisser au dépôt ! Et dire que tous les règlements portent cette phrase : L'instruction est dirigée en vue de la préparation de la guerre !

Une mesure aussi grave que celle de la suppression de la lance n'a pu être prise à la légère, mais rien n'est plus fâcheux que ces perpétuels changements. A notre avis, une arme bien maniée — sabre ou lance — est une arme terrible, et l'on doit se préoccuper surtout, comme le prescrit le « Règlement sur l'instruction de la cavalerie », de rendre les cavaliers habiles à manier leurs chevaux et leurs armes. Un cavalier vigoureux et adroit armé du sabre aura toujours raison d'un cavalier mal exercé armé d'une lance ; la réciproque est

vraie. Mais il s'agit peu de savoir lequel de deux cavaliers également habiles et vigoureux l'emportera, de l'homme armé du sabre ou du lancier ; la question est plus générale et il serait intéressant d'étudier le choc de deux masses de cavalerie égales en force et en valeur, armées, l'une de la lance, l'autre du sabre.

Les exemples des guerres passées peuvent fournir des éléments à ces études ; nous nous contenterons aujourd'hui de rappeler un fait peu connu, qui nous a été raconté par un témoin oculaire :

Le 16 août 1870, les lanciers de la garde, après avoir servi d'escorte à l'Empereur jusqu'au moment où la brigade légère du général Marguerite vint les remplacer, étaient en marche, dans la matinée, au Nord de Mars-la-Tour. Tout à coup, l'ennemi, un régiment de dragons prussiens, est signalé. Les lanciers se forment rapidement en bataille avec les intervalles réglementaires entre les escadrons et s'avancent au trot, la lance, sans flamme, croisée en avant, alignés comme au terrain de manœuvre.

Les dragons prussiens arrivent au galop de charge, serrés comme en muraille, et dans un ordre parfait. Subitement, à 30 ou 40 mètres au plus, au moment où le choc paraît inévitable, la ligne rigide des dragons se déforme, s'infléchit et les cavaliers passent à toute allure dans les créneaux des escadrons français.

Un prisonnier, interrogé quelques instants après sur cet étrange mouvement, qui, de sang-froid, paraissait impossible à exécuter, répondit : Nous pensions avoir affaire à des dragons ; mais lorsque nous avons aperçu les lances croisées en avant, la ligne s'est infléchie d'elle-même, inconsciemment !

Cet épisode nous a toujours vivement impressionné et, en le rappelant, nous songeons avec regret que nos dragons viennent de recevoir l'ordre de déposer leurs lances au magasin, en cas de mobilisation. — SANDY.

(France nouvelle.)

Le préservatif du choléra

Les Espagnols ont trouvé en France le moyen de conjurer le choléra ; ils se font expédier de grandes quantités de bière ferrugineuse française dont la découverte récente a fait tant de bruit. Le fer assimilable contenu dans cette bière est souverain contre l'anémie et est surtout un antiseptique puissant contre le choléra. A partir d'aujourd'hui, le public trouvera cette bière exquise, reconnue indispensable comme préservatif, dans les maisons de premier ordre : cafés, épiceries, pharmacies, etc. Elle ne se vend que 1 fr. 25 les deux canettes ; on doit la boire abondamment à tous les repas et à tous moments où l'on éprouve le besoin de se rafraîchir. Les négociants qui désirent représenter la bière ferrugineuse française doivent s'adresser au dépôt général, 99,

rue Montmartre, à Paris, afin que l'adresse de leur maison soit publiée prochainement dans notre journal.

Petit dictionnaire du philosophe.

CHAGRIN. — Autant vaut en avoir de « réels », puisque, quand on n'en a pas, on s'en forge d'« imaginaires ».

Et les premiers ont même un avantage : c'est de s'user avec le temps.

CONSEILS ET RECETTES.

CONSEIL PRATIQUE

La bardane peut remplacer avantageusement la salsepareille, toutes les fois que les médecins ordonnent l'usage de drogues composées avec cette racine exotique. La bardane croît naturellement le long des chemins, elle ne coûte rien. Aussi est-elle profondément et soigneusement délaiguée.

PIQURES D'ABEILLES. — Le *Bienpfeiger* du Wurtemberg indique comme un excellent spécifique pour le traitement des piqûres d'abeilles le suc des alliés, oignon, poireau, etc. Il aurait la vertu d'enlever instantanément la douleur et d'éviter complètement l'enflure. Ce moyen si simple est du nombre des remèdes qui ont au moins une qualité, c'est qu'on peut les essayer sans craindre qu'il en résulte une complication quelconque.

Théâtre de Saumur

DIMANCHE 29 Juin 1890

REPRÉSENTATION DE

M^{me} SEGOND-WEBER

De la Comédie-Française

LES JACOBITES

Grand drame en 5 actes, de FRANÇOIS COPPÉE, de l'Académie Française.

LE PASSANT

Un acte de FRANÇOIS COPPÉE, de l'Académie Française. ORDRE : 1. Le Passant ; 2. Les Jacobites.

SOCIÉTÉ HELLÉNIQUE DU

CANAL DE CORINTHE

Capital versé : 5 millions. — Emission de 46,667 obligations 6 0/0 de première hypothèque dont 34,400 obligations seulement sont à souscrire, rapportant 30 fr. d'intérêts annuels et remboursables à 500 fr.

Service des obligations assuré pendant 3 années par la Banque Nationale de Grèce et la Banque d'Epiro-Thessalie.

Construction à forfait et intérêts jusqu'à l'ouverture du Canal garantis par la Banque d'Epiro-Thessalie.

Prix d'émission : 470 fr.

Fr. 50 en souscrivant	fr. 50	
120 à la répartition (du 15 au 25 juillet)	120	
150 le 15 octobre 1890	150	
150 le 15 janvier 1891 (déduction du coupon échu)	135	
Fr. 470	Net à verser	455

Bonification de francs 5 pour libération intégrale. — Ces obligations constituent un placement hypothécaire de plus de 6 0/0.

Droit de préférence réservé aux porteurs d'actions, d'obligations et parts de fondateurs de l'ancienne Compagnie en liquidation. On souscrit le Samedi 5 Juillet et dès aujourd'hui par correspondance au Comptoir National d'Escompte, 14, rue Bergère, et à la Société Générale, 54, rue de Provence, et dans leurs Agences. Prospectus détaillé à la disposition des Souscripteurs.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1/50

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.
Montpellier... 4 fr. 75 —
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAU. BODET, propriétaire-gérant.

VII. — LES MYSTÈRES DE LA NUIT.

La chambre était vaste et la bougie ne l'éclairait que d'une manière insuffisante. Aussi fut-ce seulement quand il se trouva près d'eux que Robillard et son maître purent avoir idée du visiteur nocturne.

C'était un vieillard au crâne chauve, aux joues blêmes, à la barbe toute blanche. Il avait l'œil éteint, comme hébété. Son habillement consistait en une robe de chambre très ample, de couleur sombre, qui laissait voir son cou flasque et ses longues mains diaphanes. Toute sa personne trahissait je ne sais quel désespoir farouche qui faisait peur.

Il s'arrêta au milieu de la chambre et promena autour de lui son regard atone, comme s'il cherchait à se rappeler le motif de sa venue. Enfin, il dit d'une voix chevrotante, en s'adressant surtout à Robillard :

— Vous êtes les étrangers qui sont arrivés ici ce soir... et que personne ne connaît ?

— Ma foi ! mon respectable Monsieur, répliqua Robillard avec sa jovialité ordinaire, si personne ici ne vous connaît, nous n'y connaissons non plus personne... et partant quittes... Mais qu'y a-t-il pour votre service ?

— Qui que vous soyez, Messieurs, je vous

supplie de protéger mon existence menacée.

— Hein ! que dites-vous là ? Votre existence... menacée ! Ah ! ça, nous ne sommes donc pas dans une maison riche... et honnête ?

— Je serais plus en sûreté dans une caverne de brigands.

— Diable ! diable ! contez-nous donc ça... Quel service attendez-vous de nous ?

— Que vous vous rendiez chez le magistrat le plus proche, ou bien au plus prochain hôtel de gendarmerie, pour requérir que l'on vienne promptement à mon secours.

— On vous retient donc prisonnier ?... Enfin, mon digne Monsieur, qui êtes-vous ?

— Je suis le chef de la famille qui habite ici cette maison ; mais des enfants dénaturés veulent se débarrasser de moi, et l'on m'enferme, en attendant que l'on me fasse mourir de la plus cruelle des morts... de faim.

— De faim ? miséricorde !... Alors poursuivit Robillard avec empressement en désignant la table sur laquelle on voyait les reliefs de son souper, vous pouvez jouer un bon tour à ceux qui vous martyrisent... Voici la moitié d'un poulet et le quart d'un jambon ; mettez-vous en état d'attendre des temps meilleurs.

L'inconnu jeta un coup d'œil distrait sur la

table : mais, à la grande surprise de Robillard, il se détourna aussitôt d'un air de parfaite indifférence.

Barbe-Blonde, qui avait écouté avec un intérêt croissant la conversation précédente, fit signe à Robillard de se taire et dit doucement :

— Je suis tout disposé, Monsieur, à vous rendre tel service qui dépendra de moi ; néanmoins, certaines explications sont indispensables... J'ai vu ce soir votre charmante fille, Mlle Joséphine, qui nous a si bien accueillis, et je ne peux croire qu'elle fasse cause commune avec les personnes dont vous vous plaignez.

Le son de voix de son interlocuteur parut réveiller chez le vieux bonhomme certains souvenirs lointains.

Il se tourna vers Barbe-Blonde et le regarda fixement ; mais son œil ne tarda pas à devenir morne, et il répondit :

— Quoique Joséphine soit une bonne créature, elle est obligée de se soumettre aux ordres des autres.

— En l'absence de sa sœur et de son beau-frère, c'est-elle qui commande ici, et il m'est difficile d'admettre qu'elle vous prive de nourriture.

— Elle tremble devant le monstre que j'ai

eu le malheur de choisir pour gendre.

Barbe-Blonde fut sur le point de répondre avec chaleur ; mais il se mordit les lèvres et reprit, après une pause :

— Vous ne me persuaderez pas que Léon, ce bel enfant que nous avons ramené ce soir, n'ait pas d'affection pour vous ; et Julien, ce fidèle domestique, qui paraît si dévoué...

— Léon ne saurait être une protection pour moi. Quant à Julien, c'est l'âme damnée de Deluzy et peut-être le confident de ses horribles secrets.

Barbe-Blonde et Robillard lui-même n'avaient presque plus de doute que la raison du vieux bonhomme ne fût égarée.

(A suivre.)

A la fin d'un dîner de noces :

— Tiens, mon petit Jules, mets ces gâteaux dans ta poche.

— Maman, je peux pas, elles sont déjà pleines !

Les domestiques.

— Regardez donc, Baptiste, comme les chaises sont couvertes de poussière.

— Oh ! cela n'est pas étonnant, Madame, personne ne s'est encore assis dessus aujourd'hui.

